



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2026**

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose,  
greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 2 février 2026, le Règlement numéro 418-2026 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'exercice financier 2026.

Le Règlement numéro 418-2026 fixe les compensations pour une vidange supplémentaire planifiée en saison et hors saison, pour un déplacement inutile ainsi que les coûts supplémentaires pour une fosse de plus de 5,8 mètres cubes ou nécessitant de déployer un tuyau de plus de 150 pieds et pour une fosse en espace clos avec ou sans déplacement supplémentaire.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,  
Greffière